

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Fabrice Moscheni et consorts – La situation du CHUV et son impact éventuel sur les hôpitaux périphériques (23_INT_113)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le mardi 23 mai 2023, sur le site de l'Hôpital de l'Île, à Berne, les pontes des hôpitaux universitaires suisses, CHUV compris, ont lancé un appel au secours. En substance, les hôpitaux universitaires seraient en crise : « Nous courons à la catastrophe, la situation financière s'est détériorée dramatiquement. Si nous n'agissons pas tout de suite, la santé suisse risque un effondrement ».

Dans un article du 24Heures du 23 mai 2023, on peut lire "Les cinq hôpitaux universitaires affichent un déficit de 200 millions en 2022. Et ils prévoient un trou de 250 à 300 millions pour 2023." La situation financière semblerait donc extrêmement inquiétante, avec des pertes de plusieurs centaines de millions CHF.

Sur la base de ces informations publiques, il est donc légitime de s'inquiéter de la situation du CHUV. S'approche-t-on de ce qui s'est passé dans le Canton de Berne, où afin d'augmenter le financement en faveur de leur hôpital universitaire, le Canton a fermé les petits hôpitaux régionaux ?

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Quel est le déficit du CHUV en 2022, si on enlève les éventuelles dissolutions ou création de réserve ?*
- *Quel est le montant, ainsi que la proportion par rapport au total du budget, des prestations d'intérêt général (PIG explicites et PIG implicites) dans le financement du CHUV ?*
- *Selon les projections actuelles, quelle sera la perte financière pour 2023 ?*
- *Le Conseil d'Etat prévoit-il un financement complémentaire pour aider le CHUV ?*
- *Si oui, à combien pourrait s'élever cette contribution supplémentaire ?*
- *En cas de soutien financier supplémentaire pour le CHUV, celui-ci pourrait-il prêter l'aide financière accordée aux autres hôpitaux vaudois et même amener à des fermetures d'hôpitaux régionaux ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Les hôpitaux vaudois constituant un élément essentiel du système de santé du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat est par conséquent particulièrement attentif à leur évolution. Le contexte dans lequel évoluent les hôpitaux vaudois et suisses est complexe, et en proie à de profondes mutations. En effet, ils font face à de multiples difficultés telles que la pénurie du personnel survenue au sortir de la pandémie COVID-19, un engorgement géré sur une période extraordinairement longue entre 2022 et 2023, une suroccupation des lits par des patients en attente de placement, et le renchérissement des prix. Le CHUV, de par son statut universitaire et de service de l'Etat, occupe une place particulière dans le dispositif hospitalier cantonal et fait également face aux contraintes induites par ce contexte difficile qui impacte ses finances.

Lors d'une conférence de presse le 23 mai 2023, les 5 hôpitaux universitaires de Suisse (BE, ZH, BL, GE et VD) ont fait part de leurs difficultés financières par l'annonce de leurs déficits annuels 2022 cumulés se montant à CHF 200 mios. En 2022, le déficit du CHUV se montait à CHF 24.8 mios soit 12% du montant cumulé des 5 hôpitaux universitaires.

Afin de faire face à ce contexte, le CHUV a mis en place dès 2022 le plan Impulsion. Ce plan vise l'optimisation des ressources (matérielles et humaines), l'amélioration de l'efficacité ainsi qu'un meilleur contrôle des coûts et des revenus. Dans le cadre du processus de financement qu'il octroie, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) effectue un suivi financier du CHUV et des autres hôpitaux par des reporting et audits financiers préétablis. De plus, dans le cadre de leurs contrats de prestations, ils s'engagent à réaliser les mesures d'économie.

Réponse aux questions

1. Quel est le déficit du CHUV en 2022, si on enlève les éventuelles dissolutions ou création de réserve ?

Le Conseil d'Etat a approuvé le résultat des comptes 2022 du CHUV. Le budget 2022 prévoyait un résultat négatif de CHF 10 mios. Les comptes 2022 se sont soldés par un déficit de CHF 24,8 mios. Ce déficit représente un écart de CHF 14.8 mios par rapport au budget et 1.3% par rapport au total des charges des comptes 2022. Aucune provision et réserve n'ont été constituées sur cet exercice.

Sur les CHF 14.8 mios d'écart par rapport au budget, deux éléments extraordinaires ont impacté ce résultat : la résolution du litige avec la société MVSanté qui a péjoré les résultats de CHF 9 mios et la dissolution d'un litige avec une entreprise pharmaceutique qui a représenté un gain exceptionnel de CHF 2.7 mios. Malgré une bonne reprise de l'activité dans le domaine ambulatoire en 2022, l'écart dans les comptes s'explique également par les impacts négatifs d'une suroccupation des lits par des patients en attente de placement dans des EMS, par une augmentation de la masse salariale qui répond à une pression importante liée à des taux d'absence élevés (surtout en début d'année à cause du COVID-19), et par les mises en services de nouvelles infrastructures (bloc opératoire, Cery).

2. Quel est le montant, ainsi que la proportion par rapport au total du budget, des prestations d'intérêt général (PIG explicites et PIG implicites) dans le financement du CHUV ?

Le montant total des subventions du CHUV, y compris pour sa mission de formation universitaire, de l'exercice 2022 était de CHF 431 mios, représentant 22.2% de ses revenus. Ce montant ne comprend pas la part Etat du financement hospitalier prévu par la LAMal et le modèle de financement hospitalier vaudois, qui représente un montant de CHF 336 mios.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des types de subventionnement. Les prestations d'intérêt général (PIG) dites implicites financent des charges liées à l'activité générale du CHUV dans sa fonction d'établissement cantonal de dernier recours (souvent des prestations qui ne sont réalisées que par le CHUV pour l'ensemble de la population vaudoise). Les PIG explicites sont des prestations spécifiques de santé publique confiées par le DSAS, pour des missions spécifiques ou des prestations particulières de santé publique. D'autres subventionnements proviennent à la fois d'autres entités de l'Etat, notamment pour la population carcérale, ainsi que de l'Université de Lausanne pour financer la mission universitaire du CHUV.

Le tableau ci-dessous, présente la distribution des subventions selon leur nature (compte 2022).

Comptes 2022 – revenus liés aux subventions et pourcentage relatif aux charges		
	Montant en CHF	En % du total des produits
Subventions totales	431'135'336	22 %
PIG Implicite et investissement	130'729'008	7%
PIG Explicites	148'920'193	8%
Autres subventions Etat & UNIL	151'486'135	8%

Ainsi, la part totale des PIG est de CHF 279.6 mios (15% du total des produits), soit CHF 130.7 mios de PIG implicites et CHF 148.9 mios de PIG explicites.

3. Selon les projections actuelles, quelle sera la perte financière pour 2023 ?

Le résultat pour l'année 2023 est actuellement estimé à une perte de CHF 37 mios. Cette estimation se base sur la clôture du 2^{ème} trimestre. La prudence de début d'année observée sur d'autres exercices ainsi que les éléments sur les revenus connus à ce jour conduisent à maintenir cette projection avec une marge de plus ou moins CHF 5 mios. Cette dégradation par rapport à 2022 d'environ CHF 12 mios est fortement affectée par l'augmentation des lits occupés de manière inadéquate en raison de l'engorgement du réseau de soins (tant dans le domaine somatique que psychiatrique). Par ailleurs, l'importante augmentation d'effectifs sur la fin de l'année 2022 se répercute sur l'année 2023. Les engagements de renfort de médecins assistants ont notamment été nécessaires dans les secteurs des urgences pédiatriques et des soins intensifs afin d'assurer la sécurité et la qualité des soins. Le pool infirmier a également été renforcé. Toutefois, les mesures du plan Impulsion pourraient déjà avoir des effets financiers à fin 2023, ce qui permettrait d'atténuer le déficit estimé.

4. Le Conseil d'Etat prévoit-il un financement complémentaire pour aider le CHUV ? Si oui, à combien pourrait s'élever cette contribution supplémentaire ?

Pour l'heure, le Conseil d'Etat n'entend pas octroyer de financement complémentaire pour l'exercice 2023. La perte attendue sera automatiquement compensée partiellement par le fonds de résultat. Ce dernier se monte à CHF 8 mios en début 2023. Le solde de CHF 26 mios pourrait être financé par :

- Le recours éventuel à des fonds institutionnels dont l'utilisation est à l'étude actuellement au CHUV. A noter que ces fonds ne pourront être utilisés que partiellement pour soulager l'exploitation. Ce recours aux fonds est ponctuel et ne représente donc pas une solution pérenne une fois les réserves utilisées.
 - o Fonds d'entretien (solde de CHF 35.9 mios au 31.12.2022)
 - o Fonds de service (solde de CHF 30.1 mios au 31.12.2022)
 - o Fonds de développement (solde CHF 39.6 mios au 31.12.2022)
- Les économies possibles du plan Impulsion décidé fin 2022 ne sont pour l'heure pas prises en compte dans les estimations faites à partir du 2^{ème} trimestre car les premiers résultats sont attendus en fin d'année 2023 et surtout en 2024.
- Dans le cadre de l'EMPD Budget 2024, le Conseil d'Etat propose d'augmenter la limite du compte courant de CHF 50 mios, pour un total de CHF 150 mios. Cette proposition repose sur des projections financières indiquant que la limite actuelle sera presque atteinte à fin 2023, nécessitant dès lors une augmentation du compte courant dès 2024 en raison d'un déficit d'exploitation estimé à CHF 31.3 mios et de dépenses d'investissement estimées à CHF 17.9 mios, soit un total de CHF 49.2 mios.

5. En cas de soutien financier supplémentaire pour le CHUV, celui-ci pourrait-il prêter l'aide financière accordée aux autres hôpitaux vaudois et même amener à des fermetures d'hôpitaux régionaux ?

Comme indiqué plus haut, le Conseil d'Etat n'entend pas pour l'heure apporter de soutien particulier à la situation financière 2023 du CHUV. Le Conseil d'Etat souhaite néanmoins préciser que les hôpitaux régionaux de la FHV réalisent des PIG pour un financement étatique de presque CHF 100 millions par année. Ces PIG font partie du budget ordinaire de l'Etat et ne sont pas remises en question. Une éventuelle aide ponctuelle à l'un des hôpitaux vaudois ne remettrait pas en question le financement ordinaire du dispositif hospitalier, une solution ad hoc traitée par le Conseil d'Etat devrait alors être trouvée.

Tenant compte de la situation financière du CHUV, une Taskforce a été mise en place par sa direction dans le prolongement du plan Impulsion. Afin d'appuyer le CHUV dans ce processus, le DSAS a mis sur pied une commission d'accompagnement à l'instar d'autres situations concernant des établissements hospitaliers connaissant des difficultés financières. Elle a pour but d'élaborer, sur proposition de la Taskforce, un plan de mesures réalistes permettant d'améliorer significativement la situation financière du CHUV. Un monitoring de l'impact des mesures est également mis en place afin de permettre à la direction du CHUV, au DSAS ainsi qu'au Conseil d'Etat de suivre l'avancement des mesures et de leurs impacts.

Conclusion

A l'instar du système de santé suisse, les hôpitaux vaudois évoluent dans un contexte difficile. Pour le CHUV, l'année 2022 s'est soldée par un déficit de CHF 24.8 millions et les estimations pour 2023 indiquent une perte de CHF 37 millions. Le Conseil d'Etat n'a, pour l'heure, pas envisagé de soutien financier extraordinaire pour le CHUV. La perte pour l'exercice 2023 devrait être, en principe, absorbée par différents fonds et les premiers impacts positifs des mesures prises dans le cadre du plan Impulsion. L'utilisation de fonds est une solution transitoire, jusqu'à ce que les impacts des mesures du plan Impulsion commencent à porter progressivement leurs effets dès 2024. Nonobstant ces améliorations, le contexte dans lequel évoluera le CHUV restera difficile et continuera de demander des efforts constants d'optimisation de ses processus internes, de ses dépenses, de ses revenus et de son efficience.

Finalement, le Conseil d'Etat relève que les modalités de financement par l'Etat des autres établissements hospitaliers du Canton sont indépendantes du CHUV et ne sont pas remises en question par la situation financière du CHUV.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 novembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz